



Commission de Suivi de Site (CSS)

société CLEF à Ternas

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion mardi 20 juin 2023

Présidée par : M. Jean-François RATEL, Chef du Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Lieu : site de Ternas

Objet : CSS de la société CLEF à Ternas

PJ : liste des participants + Glossaire

1) Objet de la réunion

Présentation du rapport d'activité 2022. Ce document a été transmis au préalable à l'ensemble des membres de la CSS.

M. JF RATEL fait un tour de table pour que chacun des participants puisse se présenter.

Mot d'accueil de Monsieur GUEGEN, Directeur de l'établissement.
Réunion sur site intéressante pour une visite.

II) Présentation effectuée par Mme BRASSART, responsable HSE

ODJ de la présentation

- **Le réseau CLEF en quelques chiffres (anciennement ACT APPRO)**

Clef est une centrale d'achat en lien avec l'agriculture. 60 % de l'activité repose sur les produits phytosanitaires ; c'est également un dépôt de stockage.

Le réseau est constitué de 21 négociants, répartis sur la moitié Nord jusqu'au centre Val de Loire, pour un stockage logistique d'agro-fouritures palettisées et de produits de protection des plantes excepté les engrais.

Le site dessert 400 000 hectares de cultures à présent.

Effectif : 12 personnes à Ternas (pour un réseau d'environ 400 personnes)

Le site est classé SEVESO Seuil Haut.

- **Les flux logistiques**

Capacité de stockage : 3800 Tonnes

Flux moyen : 6 véhicules / jour

Le pic d'activité est réalisé de novembre à décembre.

- **Bilan environnemental 2022**

Energie consommée : 135 966 Kwh (-1.15 %) : elle concerne l'éclairage et le chauffage des bureaux, la recharge des batteries des chariots de manutention ainsi que l'extraction d'air au niveau du stockage. Tous les locaux sont en éclairage LED. Pour la charge des chariots, le site est passé en batteries lithium-ion.

Eau : 182 m3 (consommation supérieure à 2022) en raison du remplissage du bassin réservé à la lutte contre l'incendie.

La récupération des eaux pluviales est à l'étude, le puit artésien alimentant le site n'étant plus suffisamment profond.

JF RATTEL : le sujet de l'eau est le fil rouge des associations de défense de l'Environnement ; il faut donc réfléchir à un système de récupération pour l'usage en interne.

Déchets : 17 t qui proviennent des cartons, films de palette, et palettes bois. Les déchets dangereux sont constitués des traitements d'épandage accidentels.

Stocks agriculteurs : 910 kg

Stocks distributeurs : 338 kg

Pas de rejets dans l'air et l'eau (pas de process)

- **Bilan des incidents / accidents en 2022**

La tempête du 18 février 2022 s'est soldée par une coupure électrique de plus de 24 heures. Il fallait surveiller la tenue des batteries au niveau intrusion et incendie.

En termes de retour d'expérience, on a pu constater comment le site se mettait en autoprotection.

.Cet évènement a engendré le remplacement de certaines batteries d'équipements de sécurité.

En termes d'accidentologie, lors d'une préparation de commande impliquant la manipulation d'une roll de bâche, un accident de travail est survenu. A moyen terme, cette activité (agro-fourriture) sera probablement externalisée chez les fournisseurs ; les emplacements libérés seront alors dédiés aux produits phytosanitaires.

En cas de déclenchements d'alarme technique, un appel de la télésurveillance intervient sur la centrale incendie, le plus souvent pour cause de défaillance de détecteurs.

5 épandages accidentels sont survenus en 2022, majoritairement pour cause d'effondrement de palettes lors de la mise en stock.

Le palletier étant sous dimensionné face au poids de certaines palettes (notamment les oligoéléments) celui-ci a été changé.

Une chute de cartons est également intervenue, suite à une erreur de manipulation.

● Formations

1 personne a renouvelé son CACES.

Tout le personnel a été sensibilisé aux risques de l'entreprise et risque chimique, ainsi qu'à l'utilisation des équipements de sécurité.

● Exercices et contrôles

Exercices

1 exercice POI a été réalisé : il a consisté à intervenir suite à un incendie en cellule 2 déclenché par une entreprise de maintenance extérieure intervenant au mépris des règles de sécurité (scénario totalement imaginaire).

Point d'amélioration terrain : en plus des registres logistique et d'accueil, il convient de prendre les documents de transport afin d'identifier les produits au déchargement.

Un exercice de traitement d'un épandage accidentel a également été réalisé : cela ne concerne que le personnel en interne en logistique. Un intérimaire a interdiction d'intervenir sur un épandage.

Le POI a été mis à jour puis diffusé en mai 2023.

Contrôles :

Un audit interne de transport des matières dangereuses s'est accompagné de la mise à jour de documents.

Audit interne de contrôle de l'organisation du stockage : celui-ci se tient à périodicité mensuelle ; il consiste en une vérification entre l'informatique et le réel afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur de paramétrage au niveau du stockage.

Audit interne du système de gestion à la sécurité et de l'arrêté préfectoral.

Visite d'inspection de la DREAL le 12 septembre 2022 sur la gestion des modifications.

● Actions de prévention des risques

Le bâtiment a subi des travaux d'isolation par l'extérieur à hauteur de 153 000 €.

L'établissement est également passé en LED pour l'éclairage périphérique qui sert également en cas d'alarme intrusion.

Préparation pour la réception des chariots à batteries lithium-ion.

Importants travaux de rayonnage : remplacement des palletiers pour 228 000 €

Question de Monsieur RATEL : avez-vous constaté des intrusions malveillantes sur le site ?

Réponse de l'exploitant : Non, il s'agit davantage de vols de produits phytosanitaires (par sur notre site mais des faits relatés au niveau national) .

Deux personnes sont d'astreinte pour la surveillance du site, avec, en parallèle l'intervention d'une société de gardiennage.

Echanges :

***Question concernant l'eau :**

Surveillance des eaux souterraines : celle-ci est réalisée au moyen de piézomètres installés en amont/aval du site auprès desquels des prélèvements sont réalisés tous les 6 mois.

Le bassin collectant toutes les eaux pluviales est contrôlé trimestriellement.

***Question sur la sécurité des transports :**

Celle-ci concerne l'entretien de la route qui vient de Gouy en Ternois. Les camions empruntent cette route alors qu'elle est limitée à 10 t et parfois la prennent même en sens inverse alors que celle-ci est en sens unique.

L'exploitant signale qu'un protocole chargement/sécurité est envoyé à tous les transporteurs dans lequel il est dûment rappelé qu'il ne faut pas emprunter cet accès. Le problème vient régulièrement des GPS et du fait que certains transporteurs, étrangers souvent, ne respectent pas les consignes. L'exploitant signale qu'il sera vigilant sur la question.

***Question sur la gestion de l'eau auprès de la préfecture vis-à-vis des puits :**

Des autorisations sont données sans que les communes ne soient informées. Celles-ci n'ont plus la gestion de la nappe.

Les arrosages agricoles devraient se faire la nuit, pour réduire les pertes.

M RATEL va se rapprocher de la DDTM qui est en charge des autorisations de forage.

***Question de la part de la commune de Gouy :**

Sur les grandes surfaces, pourquoi ne pas installer de panneaux photovoltaïques ?

Me COPIN, inspectrice de la DREAL, répond que pour des aspects sécuritaires, il n'est pas possible d'installer ces panneaux dès lors qu'il y a risque de création d'atmosphères explosives (ATEX).

La DREAL précise qu'elle est particulièrement vigilante sur cet aspect pour les sites SEVESO.

Me BRASSART indique avoir bien noté les préoccupations pour la gestion de l'eau.

La séance est levée

P/Le Secrétaire Général

le Chef de Bureau des Installations Classées



Jean-François RATEL

Liste des participants :

Etat

Jean-François RATEL, Chef du Bureau des Installations Classées

Hélène COPIN, Inspecteur des Installations Classées, DREAL HDF, UD de l'Artois

Christophe RUS, SDIS 62

Exploitant

Eric GUEGUEN, Directeur SAS CLEF, Ternas

Laetitia BRASSART, Responsable HSE SAS CLEF, Ternas

Salariés

Pas de représentant

Collectivités Territoriales

Claude BACHELET, Conseiller Départemental

Dominique COQUET, VP Ternois Comm en charge de l'Environnement

Gérard VANENTORREN, Mairie Gouy-en-Ternois

Associations et riverains

Agathe NOURY, S3PI de l'Artois

GLOSSAIRE

QSE (Qualité Sécurité Environnement)

ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisés)

PPSD (Produits Phytosanitaires stock)

EDD (Etude de Dangers)

EIPS (Eléments Importants Pour la Sécurité)

PPI (Plan Particulier d'Intervention)

POI (Plan d'Opération Interne)

EPI (Equipement de Protection Individuelle)

ADR (Accord for Dangerous goods by Road) « Accord pour le transport de marchandises Dangereuses par la Route »

RIA (Robinet d'Incendie Armé)